Nations Unies S/PV.5147



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5147e séance

Mercredi 23 mars 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 10 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/156)

05-28110 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 10 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/156)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine et du Luxembourg des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bariša Čolak, Ministre de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine.

Sur l'invitation du Président, M. Čolak (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Hoscheit (Luxembourg) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite Lord Ashdown à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/156 qui contient le texte d'une lettre du Secrétaire général en date du 10 mars 2005 transmettant le vingt-septième rapport du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : La dernière fois que je me suis adressé au Conseil, c'était, je crois, il y a exactement quatre mois. Les membres sont saisis, comme le Président vient de le signaler, d'un rapport détaillé sur l'évolution de la situation au cours du second semestre 2004. Comme le temps dont nous disposons ce matin est quelque peu limité, j'espère que le Conseil me pardonnera si je n'entends pas entrer dans le détail de toutes les questions traitées dans le rapport. Je me limiterai à faire ressortir les principaux points saillants.

Tout d'abord, le Conseil se souvient peut-être que lorsque j'étais ici il y a 16 semaines, j'ai lancé une mise en garde sérieuse au sujet de la menace que représentait pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine le fait que les autorités de la Republika Srpska ne s'acquittent pas de leur obligation de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), la Republika Srpska étant, bien sûr, l'une des deux entités constituantes de la Bosnie-Herzégovine. J'avais alors lancé une sérieuse mise en garde au Conseil indiquant que ce manquement était alors la principale pierre d'achoppement sur la voie d'un meilleur avenir pour la Bosnie-Herzégovine – obstacle qui risquait de donner un coup d'arrêt à l'acheminement de la Bosnie-Herzégovine vers l'Union européenne et l'OTAN, cela étant pour ce pays le seul avenir possible.

Quelques semaines plus tard, malheureusement, la réunion ministérielle de l'OTAN a dû rejeter pour la deuxième fois la demande de la Bosnie-Herzégovine d'adhérer au Partenariat pour la paix de l'OTAN. Suite à cette annonce, j'ai pris des mesures supplémentaires, outre celles que j'avais prises en juillet dernier, pour affronter l'obstruction opposée au TPIY – le processus de La Haye – et pour aborder la question des changements systémiques à introduire dans les structures de la Republika Srpska en matière de sécurité, qui avaient été définis par l'OTAN et le Procureur Carla Del Ponte. Peu de temps après, le Ministre des affaires étrangères Ivanic, ainsi que son

collègue le Premier Ministre Mikerevic de la Republika Srpska, ont démissionné en guise de protestation. Le Ministre des affaires étrangères Ivanic a maintenant changé d'avis, et le Gouvernement de la Republika Srpska a changé de dirigeant, mais pas de composition.

Mais il semble à présent que c'est avec davantage d'espoir que je peux faire rapport devant le Conseil. Je suis heureux d'annoncer aux membres qu'à présent – 10 ans après Dayton – la Republika Srpska a enfin commencé à remettre des inculpés au Tribunal de La Haye. Ce n'est qu'un début et il est normal que les observateurs de la situation des Balkans, en grand nombre dans cette salle, demeurent sceptiques. C'est la position par défaut tant que la situation n'a pas vraiment changé. Mais, comme je suis ici pour présenter des appréciations politiques, je pense maintenant que nous assistons peut-être à un changement d'attitude de la part des autorités de la Republika Srpska, qui commencent à accepter l'idée que la route de Bruxelles, de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN passe immanquablement par le Tribunal de La Haye. Je voudrais ici rendre hommage au Procureur Carla Del Ponte pour sa détermination de fer, implacable, de faire en sorte que ce processus soit mené à bon terme. Grâce à cela, nous avons pu réaliser les progrès auxquels nous avons assisté ces deux derniers mois.

Ces deux derniers mois, les autorités de la Republika Srpska ont transféré au Tribunal de La Haye, soit de leur propre initiative, soit en collaboration avec les autorités de Belgrade – ce qui est en soi un pas dans la bonne direction – cinq des principaux inculpés, alors qu'au cours des 10 années précédentes, elles n'en avaient transféré aucun. Quatre de ces transferts ont eu lieu au cours des deux dernières semaines.

Ce matin même, Vinko Pandurevic – qu'on peut regarder comme le troisième inculpé, après Mladic et Karadjic, par ordre d'importance dans la hiérarchie –, accusé de génocide et de crimes contre l'humanité à Srebrenica, est arrivé à La Haye. Pandurevic et les autres généraux se sont rendus, mais leur commandant en chef, Ratko Mladic, est toujours en fuite. Le général Mladic pourrait peut-être prendre un peu de recul pour réfléchir à ce code militaire assez curieux qui fait qu'un général laisse ses subordonnés porter le chapeau pour des agissements exécutés en son nom, alors qu'il se planque d'un endroit à l'autre, comme un criminel de droit commun. Il pourrait peut-être réfléchir à la question de savoir s'il aura le courage de ses propres généraux en faisant ce qu'il convient de faire – se rendre au Tribunal de La Haye –, ce que, jusqu'à présent, il n'a pas encore fait.

Je ne prétends pas que les événements de ces dernières semaines constituent déjà la coopération complète demandée par le Tribunal et exigée par la communauté internationale. Dix ans après Srebrenica, terrible événement dont nous commémorons le dixième et triste anniversaire cette année – l'appel en faveur de la justice ne s'estompe pas et ne doit pas s'estomper. Ce processus ne cessera pas tant que Karadjic, Mladic et tous les autres principaux inculpés n'auront pas été arrêtés. Plus tôt cela se produira, plus tôt la Republika Srpska pourra se libérer du déshonneur attaché à cette affaire et plus tôt la Bosnie-Herzégovine pourra commencer à se débarrasser des chaînes du passé et à se concentrer sur son avenir.

Ce processus n'a fait que commencer; il n'est pas encore terminé. Néanmoins, je félicite les autorités de la Republika Srpska pour les progrès réalisés ces dernières semaines. Ce qui est crucial à présent, c'est qu'ils se poursuivent. Nous ne saurions tolérer un relâchement de cet effort; ce n'est tout simplement pas possible. Car – et c'est la deuxième observation que je voudrais faire – alors que l'hiver cède la place au printemps, la Bosnie-Herzégovine est à la veille de décisions fondamentales que l'Union européenne et l'OTAN prendront au sujet de son avenir. Pour ces deux organisations, la coopération avec le Tribunal de La Haye n'est pas négociable, comme la décision récente de l'Union européenne au sujet de la Croatie l'a démontré. L'OTAN, je le sais, suit de très près la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Partenariat pour la paix et il se pourrait qu'au cours de la troisième semaine d'avril, l'OTAN examine de nouveau cette question.

Pour sa part, la Commission européenne a clairement indiqué qu'elle espérait pouvoir se former une opinion quant à la question de savoir si la Bosnie-Herzégovine est prête à entamer des négociations sur un processus de stabilisation et d'association dès la mi-mai.

Ce sont donc des semaines cruciales. Ces deux étapes – le Partenariat pour la paix et le début du long chemin qui mène à l'adhésion à l'Union européenne – marquent un tournant pour la Bosnie-Herzégovine, car

une fois que ces étapes auront été franchies, tout changera dans ce pays et ses relations avec la communauté internationale devraient également changer.

Lundi, à Bruxelles, le Commissaire européen chargé de l'élargissement, M. Olli Rehn, a rencontré le Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic. M. Rehn a clairement indiqué qu'outre la coopération avec le TPIY, il y a une autre question fondamentale sur laquelle la Commission européenne attend des progrès notables avant la mi-mai, à savoir, la restructuration de la police – la création d'une structure de police nationale, unique et au niveau de l'État en Bosnie-Herzégovine –, conformément aux trois principes défendus à maintes reprises par la Commission et auxquels la Bosnie-Herzégovine est tenue de se conformer.

La Commission de restructuration de la police, sous la présidence de l'ex-Premier Ministre belge Martens, a achevé ses travaux en décembre 2004 et a présenté ses recommandations en janvier 2005. La Commission – qui constitue la plus grande concentration d'experts nationaux et internationaux en matière de police et de sécurité jamais réunie en Bosnie-Herzégovine – recommande la création d'une structure de police unique au niveau de l'État, mais avec des activités de police opérationnelles déléguées au niveau local. Elle a proposé une carte redéfinissant les districts de police sur la base de l'efficacité opérationnelle et non du contrôle politique. Cela signifie que si, pour des raisons de police et de sécurité, il est nécessaire que les districts de police franchissent la ligne de démarcation interentités, ils doivent le faire si cela est possible du point de vue opérationnel.

Les propositions de la Commission font actuellement l'objet d'un large débat en Bosnie-Herzégovine. Il est généralement convenu que le système doit changer. La plupart des citoyens de Bosnie-Herzégovine pensent qu'il y a trop d'influence politique dans les activités de police, et ils ont raison; qu'ils reçoivent de mauvais services de la police, c'est vrai; et ils ont également raison de dire que les criminels restent trop souvent impunis en Bosnie-Herzégovine.

Mais il y a, je le reconnais une grande anxiété, même si elle n'est pas fondée, en Republika Srpska, où l'on pense que mettre fin aux dispositions déplorables en matière de police fait partie d'un stratagème astucieux pour abolir la Republika Srpska elle-même. Je voudrais déclarer catégoriquement encore une fois au Conseil que ce n'est pas le cas. La position de la Republika Srpska est protégée par Dayton et mon travail en tant que Haut Représentant est de protéger et de mettre en œuvre l'Accord de Dayton. La position de la Republika Srpska est garantie dans le cadre de Dayton. Il n'y a ni une politique générale, ni une intention de la part de quiconque au sein de la communauté internationale de modifier cet arrangement, et il n'est pas juste de dire que la réforme de la police fait partie d'une politique générale visant le résultat que je viens d'évoquer.

Néanmoins, la restructuration de la police doit se faire, conformément aux principes de la Commission européenne, si la Bosnie-Herzégovine veut obtenir le feu vert de Bruxelles au mois de mai et s'engager sur la voie historique vers l'Europe. Et que cela se produise ou non cela dépendra des autorités de la Republika Srpska, qui représentent le seul véritable obstacle s'opposant pour l'instant à cette réforme.

Troisièmement, nous continuons de progresser dans l'application du reste de notre programme de réforme, conformément aux quatre tâches essentielles figurant dans le plan d'application de la mission du Bureau du Haut Représentant.

La nouvelle Chambre des crimes de guerre et la prison de sécurité maximale ont été mises en place à Sarajevo au début de ce mois. C'est l'un des attributs de la souveraineté d'un État de pouvoir juger même les crimes les plus graves dans le cadre de ses institutions nationales. La Bosnie-Herzégovine est désormais le premier pays de la région des Balkans à avoir mis en place ses propres procédures nationales pour juger ses propres criminels de guerre dans le respect des normes internationales. Et je voudrais à ce propos rendre hommage au juge Theodor Meron, Président du Tribunal de La Haye, qui a été la force motrice de ce processus.

Entre-temps, l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte, qui administrera la taxe sur la valeur ajoutée dans l'ensemble de l'État, a commencé de fonctionner intégralement au mois de janvier de cette année. Le compte unique mis en place à l'échelle de l'État est désormais opérationnel. Dans l'ensemble, des informations préliminaires indiquent que les recettes perçues ont augmenté de 5 à 6 % par rapport à la même

période de l'année dernière, ce qui indique une plus grande efficacité et une plus grande capacité de percevoir les impôts qui auparavant n'avaient pas été payés.

S'agissant de la réforme de la défense, l'OTAN a assumé, au début de l'année, le rôle de chef de file au sein de la communauté internationale pour ce qui est de cette question. Les objectifs pour 2005 comprennent la fusion des fonctions des Ministères de la défense des entités en un seul Ministère de la défense de la Bosnie-Herzégovine fonctionnant à l'échelle de l'État. Il s'agit aussi d'établir un seul budget de la défense et de créer des commandements uniques pour le personnel, la logistique et la formation. La Bosnie-Herzégovine doit apprendre à mieux respecter les délais pour atteindre ces objectifs si elle souhaite satisfaire aux exigences du Partenariat pour la paix de l'OTAN et si elle souhaite rectifier comme il se doit les faiblesses systémiques au sein des structures sécuritaires, ce que l'OTAN et Carla Del Ponte ont indiqué comme étant la cause principale de sa médiocre coopération avec le Tribunal de La Haye.

Si la Bosnie-Herzégovine fait tout cela, elle aura réalisé des progrès considérables, non seulement vers l'adhésion au Partenariat pour la paix, mais également vers une adhésion au moment opportun à l'Alliance atlantique elle-même. Je regrette cependant de devoir dire que ces derniers jours, il y a eu des signes de dérive pour ce qui est de la réforme de la défense et, encore une fois je regrette de le dire, de la part des autorités de la Republika Srpska. Je reconnais qu'on en demande beaucoup à ces autorités, les réformes ayant jusqu'à présent été plus difficiles pour elles qu'elles ne l'ont été pour la Fédération. Je reconnais que nous en demandons beaucoup, mais les autorités de la Republika Srpska doivent bien comprendre ce qui est en jeu pour elles comme pour le pays tout entier. Alors qu'enfin on réalise des progrès sur le problème, jusqu'alors rebelle à toute solution de la coopération avec le Tribunal de La Haye, il serait tout à fait insensé de reculer pour d'autres impératifs clefs inscrits au programme de réforme.

Enfin, un autre fait nouveau important est survenu depuis la dernière fois que je suis intervenu au Conseil : le passage de la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN (SFOR) à la Force dirigée par l'Union européenne (EUFOR). Je me félicite d'être en mesure de vous signaler que cette passation de pouvoir historique s'est très bien passée, et je pense que c'est là la définition même d'une transition sans heurts. La population de la Bosnie-Herzégovine n'a pas remarqué la différence de commandement, bien que ce fait soit important, et aujourd'hui, l'EUFOR fonctionne efficacement, de même que le nouveau quartier général de l'OTAN; et ces deux organismes travaillent bien ensemble. Jusqu'à présent donc, tout va bien. Je pense que des progrès continueront d'être réalisés.

Cependant, avant de conclure mon rapport, je voudrais mentionner un domaine qui me préoccupe pour l'avenir immédiat. Nous arrivons au stade où nous devons parler de la viabilité financière des structures gouvernementales de la Bosnie-Herzégovine. Cette année, les deux entités vont faire face à des déficits non viables. Il faut absolument examiner maintenant la nécessité de procéder à une réforme fonctionnelle en vue d'améliorer l'efficacité de la gouvernance en Bosnie-Herzégovine. À l'heure actuelle, l'État consacre 60 à 70 % des impôts prélevés sur les citoyens à la gouvernance seulement, et le reste, 30 % environ, aux services fournis aux citoyens. C'est pour cela qu'il y a de mauvais services sanitaires, des pensions insuffisantes, et la police la moins bien payée d'Europe. La Bosnie-Herzégovine doit dépenser beaucoup moins pour le gouvernement, la classe politique et la bureaucratie et dépenser beaucoup plus en faveur des citoyens, sinon elle ne sera pas à même de susciter un sentiment de loyauté chez ses ressortissants, impératif essentiel pour tout État.

Dans ce contexte, je voudrais dire que le Gouvernement de la Fédération n'a pas été à la hauteur des engagements pris et des promesses faites à la Banque mondiale s'agissant de réduire les prestations des anciens combattants. Si on ne traite pas de ce problème très rapidement, le pays, déjà très pauvre, perdra 130 millions de marks d'assistance de la Banque mondiale. Et, alors que la Republika Srpska a tenu le pays en otage pour ce qui est de la coopération avec La Haye, la Fédération va en faire autant à moins que ce problème ne soit traité concernant l'appui fourni par la Banque mondiale et ensuite par le Fonds monétaire international dans ses accords de confirmation.

C'est là mon avant-dernier rapport au Conseil en tant que Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne. Je vais quitter mon poste à la fin de l'année, dit ma femme. Mais il reste encore neuf mois d'ici là et nous devons utiliser chaque jour à plein, car cette année est cruciale pour la Bosnie-Herzégovine. C'est le dixième anniversaire de

Srebrenica, le dixième anniversaire aussi, dans le courant de l'année, de l'Accord de paix de Dayton.

Comme la plupart des habitants de la Bosnie-Herzégovine, je veux que cette année, je souhaite que cette année – et je crois cela possible – soit une année où la Bosnie-Herzégovine se souvienne de son passé tout en se concentrant de plus en plus, bien sûr, sur son avenir. Je voudrais en outre que cette année la Bosnie-Herzégovine rompe définitivement avec le passé en satisfaisant aux conditions de stabilisation et d'association requises pour adhérer à l'Union européenne et au Partenariat pour la paix de l'OTAN, et commence à s'intégrer fermement dans les structures euroatlantiques auxquelles, à juste titre, elle appartient. Ces structures constituent la meilleure garantie pour la stabilité, la sécurité et la prospérité à long terme de la Bosnie-Herzégovine. Une fois que cela sera fait, une fois ces deux obstacles aplanis – ce qui, à mon avis, pourra se faire au cours des tout prochains mois – la Bosnie-Herzégovine entrera alors dans une ère nouvelle. L'ère de stabilisation prévue par Dayton touche à sa fin. La phase suivante – l'intégration et Bruxelles – commence.

La Bosnie-Herzégovine a désormais la possibilité – 10 ans après Dayton – de montrer qu'elle est un État viable, sur la voie irréversible de l'intégration à l'Europe et dirigé par des politiciens qui acceptent les devoirs, les obligations et les normes associés à de hautes fonctions.

Si cela devait se produire, je pense que cela ouvrirait très prochainement la voie à un nouveau type d'engagement international pour nous aussi, la communauté internationale. Une fois que la Bosnie-Herzégovine aura franchi ces deux étapes, je pense que notre tâche à nous, la communauté internationale, sera d'examiner les mesures à prendre de façon à ce que notre engagement aux côtés d'un État de Bosnie-Herzégovine souverain soit idoine et, si nécessaire, – à mon avis, ce sera le cas – se réalise de façon moins imposante, moins interventionniste et moins envahissante, davantage comme dans d'autres démocraties en transition. Les prochains mois seront déterminants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Lord Ashdown de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au Ministre de la sécurité de Bosnie-Herzégovine, M. Bariša Čolak.

M. Čolak (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation en anglais fournie par la délégation*) : C'est pour moi un honneur d'intervenir aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, au nom du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et de participer au débat sur le rapport du Haut Représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Je me réjouis particulièrement de pouvoir annoncer au Conseil, qui a consacré un grand nombre de ses séances à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine, que je suis venu lui faire part de notre ferme volonté de redoubler d'efforts pour nous acquitter des dernières obligations de la Bosnie-Herzégovine, afin de pouvoir ensuite entamer les négociations avec l'Union européenne sur un accord de stabilisation et d'association.

En effet, la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine ont permis d'envisager clairement l'avenir de la Bosnie-Herzégovine : celui d'une Bosnie-Herzégovine membre de l'Union européenne. C'est la vision que partagent tous les partis politiques du pays.

La période considérée a été marquée par un passage, dans le pays, de la période de Dayton à celle de Bruxelles. Nous avons amélioré le cadre législatif; à ce jour, 38 nouvelles lois sont entrées en vigueur. Nous sommes maintenant dans la phase finale d'application des recommandations formulées dans l'étude de faisabilité. Nous espérons que l'Union européenne constatera nos progrès importants et nous donnera le feu vert pour l'ouverture des négociations sur un accord de stabilisation et d'association en mai de cette année.

S'il est vrai que la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès importants pour appliquer les 16 recommandations dans un laps de temps très court, il n'en demeure pas moins que nous devrons continuer de dynamiser le processus, de sorte que nous soyons bien engagés sur la voie d'un accord de stabilisation et d'association au moment du dixième anniversaire de Dayton.

J'aimerais souligner quelques domaines dans lesquels nous avons réellement accompli des progrès considérables : la réforme des systèmes financier, douanier et fiscal; l'organisation de la défense et de la sécurité; l'état de droit; et le contrôle des frontières. Nous avons créé une commission nationale pour la

prévention du crime et fait chuter le nombre des entrées illégales dans le pays.

La touche finale a été apportée au plan de restructuration des forces de police du pays, sous l'excellente supervision de M. Wilfred Martens. Nous travaillons actuellement d'arrache-pied pour obtenir à ce sujet un consensus politique entre toutes les parties prenantes du pays. Conscients du fait que c'est l'une des principales conditions énoncées dans l'étude de faisabilité, nous ferons de notre mieux pour la remplir. Non seulement cela servira les intérêts de la Bosnie-Herzégovine, mais l'Europe tout entière en bénéficiera également.

Enfin, nous continuons de nous acquitter des obligations énoncées dans l'annexe 7 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. À l'évidence, nous avons encore beaucoup à faire. Mais je puis assurer le Conseil que, ces derniers temps, de formidables avancées ont été réalisées s'agissant du retour des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que de la question des litiges immobiliers. En témoigne la satisfaction exprimée par la communauté internationale à ce sujet.

La question du retour des réfugiés et des personnes déplacées est en cours de règlement par la voie de négociations directes avec les pays voisins. Cela stimule d'ailleurs le règlement définitif du problème des réfugiés. Cependant, je voudrais dire au Conseil que, aujourd'hui, 10 ans après notre signature de l'Accord de paix, le processus des retours n'a toujours pas été mené à son terme. La restitution des biens a été achevée avec succès dans la grande partie du pays, à quelques exception près. Sur un total de 2,2 millions de réfugiés et personnes déplacées, un million ont retrouvé le logement qu'ils occupaient avant la guerre et 250 000 y aspirent toujours.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort de ceux qui ont quitté leur foyer au cours des cinq dernières années. Environ 10 000 Croates ont quitté la localité de Banja Luka, rien que depuis 1999. En outre, il y a des secteurs où le taux des retours est réduit au strict minimum. La durabilité des retours suppose donc que les intéressés jouissent pleinement de tous leurs droits. La Bosnie-Herzégovine doit veiller au respect des critères européens de Copenhague, de la primauté du droit et des droits de l'homme pour tous.

Cette année marquera le dixième anniversaire de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Chacun d'entre nous ici a des raisons de considérer Dayton comme un succès. Cela dit, notre travail ne s'arrête pas là. Dans le cadre du processus d'intégration et d'adoption des normes de l'Union européenne, nous voulons édifier un État dans lequel tous les citoyens peuvent avoir confiance. à cette fin, il faut réformer non seulement l'armée et la police, mais aussi l'appareil judiciaire. Le pilier central de toute démocratie réside dans un appareil judiciaire indépendant.

Le Haut Représentant a pu dire au Conseil que 877 juges et procureurs ont été nommés en Bosnie-Herzégovine. Mais il arrive qu'à la Cour de Bosnie-Herzégovine, ce soit le personnel international qui ait le dernier mot sur l'engagement des poursuites et sur le verdict final. Cela tient au fait que les conseils de la magistrature se composent de deux juges internationaux et d'un juge local. La Convention européenne des droits de l'homme a été incorporée dans la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et prime donc sur toute loi ou réglementation locale. Pourtant, dans certains cas, les juges internationaux ne s'y plient pas. En témoignent la longueur des détentions, les changements de chefs d'inculpation pendant la détention, les listes incomplètes et constamment modifiées des éléments de preuve, les déclarations officielles des procureurs et l'accès du public aux actes d'accusation avant leur diffusion. Toutes ces pratiques sont contraires à nos habitudes et à la Convention européenne des droits de l'homme. Nous pensons qu'il est impératif d'appliquer la Convention européenne alors que nous sommes en passe de devenir membre de l'Union européenne. Instaurer la confiance dans l'appareil judiciaire constitue un autre pas en direction de l'état de droit, de la réconciliation et de la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine.

À l'échelon mondial, la Bosnie-Herzégovine est désormais un partenaire de la communauté internationale, puisqu'elle participe aux efforts internationaux déployés à travers les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier. Nous sommes prêts à nous investir davantage pour nous acquitter de nos obligations internationales. En l'occurrence, je veux parler au premier chef des obligations que nous avons envers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

À présent qu'une chambre des crimes de guerre a été créée au sein de la Cour d'État et du Bureau du Procureur de la Bosnie-Herzégovine, les structures

judiciaires du pays sont prêtes à s'occuper de juger les crimes de guerre. Nous avons également mis en place un groupe de travail interinstitutions chargé de la coopération avec le TPIY, ce qui constitue un pas de géant. Les institutions de la Bosnie-Herzégovine sont en train de prendre en charge la coordination et le contrôle de tous les organismes chargés d'arrêter les criminels de guerre toujours en fuite.

Au sujet de l'annulation des certifications de policiers, le Président du Conseil des ministres a sollicité l'assistance et les conseils de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, et nous espérons qu'en travaillant conjointement avec la Commission de Venise et le Conseil de sécurité, nous trouverons une solution appropriée à ce problème.

Nous espérons qu'avec la signature de l'accord de stabilisation et d'association une ère nouvelle s'ouvrira pour la Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, nous voudrions souligner que nous sommes disposés à assumer la pleine responsabilité des processus en cours. Notre objectif est que la Bosnie-Herzégovine n'ait plus besoin des pouvoirs conférés au Haut Représentant par l'Accord de Bonn.

Bien que la décision définitive sur la prorogation ou la modification du mandat actuel du Bureau du Haut Représentant relève du Conseil de sécurité, je souhaite souligner que les autorités de Bosnie-Herzégovine sont pleinement disposées à prendre l'entière responsabilité du développement futur de notre pays. Nous souhaitons être un partenaire de la communauté internationale dans les efforts conjoints visant à faire de la Bosnie-Herzégovine un membre à part entière des structures européennes et de l'OTAN.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de son rapport détaillé sur les progrès réalisés dans l'application de l'Accord de paix au cours de la période allant de juillet à décembre 2004. Nous remercions également S. E. M. Bariša Čolak, Vice-Président du Conseil des Ministres et Ministre de la sécurité de Bosnie-Herzégovine, de sa déclaration détaillée sur la situation dans ce pays. Nous nous félicitons des progrès enregistrés en Bosnie-Herzégovine depuis l'Accord de paix de Dayton et la Conférence de Londres sur la mise en œuvre de la paix de 1995.

Le rapport se compose en plusieurs parties, mais je limiterai mes observations à seulement quatre de ces parties. Premièrement, en ce qui concerne la transition de l'OTAN à l'Union européenne (UE), nous nous félicitons du transfert sans heurt et réussi du commandement de la Force de maintien de la paix de l'OTAN à celle de l'Union européenne en décembre 2004. Nous félicitons également l'Union européenne de l'approche d'ensemble et du programme d'assistance qu'elle a mis en place pour le pays. Le moment est maintenant venu que la Bosnie-Herzégovine travaille à enregistrer des progrès, à stabiliser le pays et à en faire une société multinationale pacifique et viable au moment où elle prépare son entrée et son intégration dans l'Union européenne.

En ce qui concerne l'économie, nous nous félicitons de l'évolution positive de la réforme du secteur économique. Une paix durable ne peut être obtenue dans une situation d'après conflit que si elle s'accompagne de progrès dans le secteur économique. Nous notons avec satisfaction qu'avec l'aide du Bureau du Haut Représentant, la mauvaise gestion, l'incompétence et les manipulations politiques systémiques dans les sociétés publiques ont pris fin grâce à l'amendement de lois et à la mise en œuvre de réformes générales de l'économie de la Bosnie-Herzégovine.

Troisièmement, en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la Tanzanie est très encouragée par le retour du millionième réfugié en Bosnie-Herzégovine, qui a eu lieu au cours de la période couverte par le rapport du Haut Représentant. Nous notons les progrès encourageants faits par les autorités pour appliquer la loi sur les biens afin de permettre le retour des réfugiés et leur réintégration sans heurt. Comme le savent les membres du Conseil, mon pays a offert l'asile à des centaines de milliers de réfugiés de pays voisins au fil des ans. Des expériences comme celle de la Bosnie-Herzégovine suscitent l'espoir que la présence de réfugiés dans un pays d'accueil n'est après tout qu'une situation temporaire et que les pays d'origine doivent, en fin de compte, prendre sur eux la responsabilité du retour de leurs citoyens. Nous rendons hommage au Bureau du Haut Représentant, à l'Union européenne et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué au retour des réfugiés en Bosnie-Herzégovine dans la sécurité et la dignité.

En ce qui concerne les crimes de guerre, nous nous félicitons des progrès encourageants signalés ce matin par Lord Ashdown en ce qui concerne la meilleure coopération de la Republika Srpska dans l'arrestation de suspects et leur transfert au Tribunal de La Haye. La création de la Chambre des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine et la nomination de juges et de procureurs représentent une avancée très importante. Il est maintenant essentiel de veiller à ce que les individus accusés de crimes de guerre et de crime organisé soient effectivement poursuivis et que la primauté du droit prévale. Nous saisissons cette occasion pour encourager la Bosnie-Herzégovine et toutes les parties intéressées à continuer de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Enfin, nous exhortons la Bosnie-Herzégovine, en coopération avec le Bureau du Haut Représentant et la Force de l'Union européenne, de continuer à surveiller la contrebande d'armes et à arrêter tous les criminels de guerre pour veiller à ce que la stabilité obtenue perdure.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaiterais commencer par remercier Lord Ashdown de son rapport (S/2005/156, annexe, pièce jointe) et de son exposé. Je suis également sensible aux efforts qu'il a déployés afin de promouvoir le processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes heureux de noter que depuis la deuxième moitié de l'année dernière, les autorités de la Bosnie-Herzégovine ont fait beaucoup de travail positif et ont enregistré de grands succès en matière de consolidation de l'autorité nationale, de relèvement et de reconstruction économiques, de réforme institutionnelle accélérée, d'aide au retour des réfugiés et de réconciliation nationale, ainsi que d'inculcation du respect du droit. Nous saluons toutes ces réussites.

Le Bureau du Haut Représentant a également joué un rôle positif et favorable dans ces domaines. Nous nous félicitons du transport sans heurt du commandement de la Force de stabilisation (SFOR) à la Force de l'Union européenne (EUFOR). Nous sommes persuadés que l'Union européenne (UE) apportera une contribution utile au maintien de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Nous célébrerons cette année le dixième anniversaire de la signature de l'Accord de paix de Dayton. Grâce aux efforts faits par toutes les parties en Bosnie-Herzégovine, avec l'aide de la communauté internationale, des progrès appréciables ont été faits dans tous les domaines de la reconstruction de l'État dans ce pays. Ces réussites dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine ont été durement obtenues et toutes les parties devraient y tenir.

Nous espérons que toutes les parties en Bosnie-Herzégovine renforceront leur confiance mutuelle et leur solidarité afin de mener le peuple de Bosnie-Herzégovine, toutes appartenances ethniques confondues, vers un avenir de coexistence pacifique et de développement commun.

La Chine a toujours été préoccupée par l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et, avec la communauté internationale, elle n'épargnera aucun effort pour parvenir à une paix durable et au développement économique en Bosnie-Herzégovine.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais également remercier Lord Ashdown pour sa présentation, qui met en évidence les progrès remarquables réalisés par la Bosnie-Herzégovine dans sa marche vers son admission au sein du programme Partenariat pour la paix et vers l'ouverture des négociations pour la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Ces projets nationaux sont déterminants pour la consolidation de la paix et le développement durable du pays. Ils sont aussi les indicateurs du degré d'intégration du pays au sein de la famille européenne.

Les informations encourageantes que le Haut Représentant vient de nous donner sont la preuve que les autorités de la Bosnie-Herzégovine ont bien compris toute l'importance de la question pour l'avenir de leur pays.

Avec l'appui dont bénéficie le pays pour le renforcement de son appareil judiciaire, il est à espérer que la question des crimes de guerre pourrait aussi être débloquée, grâce à la création de la Chambre des crimes de guerre et aux dispositions prises pour lui permettre d'échapper au trafic d'influence afin de s'acquitter de sa mission dans l'impartialité et la neutralité politique.

D'un autre point de vue, la réforme de l'économie semble avoir pris sa vitesse de croisière au regard des actions entreprises. Nous saluons les mesures d'assainissement de la politique fiscale qui ont

permis au pays de rééquilibrer le budget de l'État en 2004.

Les progrès substantiels réalisés dans plusieurs secteurs clefs, comme ceux des transports et de l'énergie, ou la reconnexion au réseau européen, marquent une étape décisive. Il y a lieu d'encourager les autorités bosniaques à persévérer dans la bonne voie pour surmonter les séquelles de la guerre.

Par ailleurs, nous saluons également les efforts entrepris dans le domaine de la défense, qui vont dans le sens du renforcement de l'État central par la récupération des compétences exercées par les entités. Les économies qui en découlent pourront profiter à la mobilisation des ressources financières aux fins de la mise en œuvre des mesures hardies nécessaires pour parvenir à une rationalisation du secteur.

Il nous semble particulièrement important de renforcer les actions entreprises pour asseoir une réelle culture de la paix par la promotion de la réconciliation nationale, dont la réunification en cours de la ville de Mostar constitue une preuve évidente.

Cependant, la situation sur le registre de la définition d'une politique de contrôle et de surveillance du réseau d'audiovisuel dans le pays n'est pas satisfaisante. Pourtant, elle nous paraît revêtir une importance cardinale. Nous espérons que les obstacles qui ont empêché l'adoption de la loi sur l'audiovisuel pourront être surmontés à brève échéance.

Pour terminer, nous rendons un hommage bien mérité au Haut Représentant et à son Bureau pour leur action perspicace et circonspecte dans le cadre de l'encadrement de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Nous saluons également le rôle assumé par la Force de l'Union européenne (EUFOR) qui a pris sans encombres la succession de la Force de stabilisation dans la continuité de l'engagement de la Communauté internationale en faveur de la consolidation de la paix dans le pays.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : J'aimerais m'associer à d'autres pour souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut Représentant Lord Ashdown et au représentant du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine – le Ministre de la sécurité, M. Bariša Čolak. Je les remercie tous deux de leurs exposés intéressants et riches en informations. Je remercie aussi le Secrétaire général et Lord Ashdown du rapport écrit remis au Conseil, qui est un compte rendu impressionnant et détaillé des progrès notables réalisés sur le terrain en Bosnie-Herzégovine, notamment en matière de réformes structurelles. Bien que des lois essentielles n'aient pas encore dans une large mesure, été appliquées, les réalisations obtenues jusqu'à présent justifient l'optimisme exprimé ici aujourd'hui.

L'Ambassadeur du Luxembourg va prochainement faire une déclaration au nom de l'Union européenne. Le Danemark s'associe sans réserve à cette déclaration.

Comme nous partageons la plupart des vues et remarques déjà exprimées par d'autres orateurs aujourd'hui, je vais pouvoir limiter mes propos aux trois observations suivantes.

Premièrement, si l'on examine l'évolution de la situation depuis le mois de novembre, lorsqu'a eu lieu le dernier débat du Conseil de sécurité sur la situation en Bosnie-Herzégovine, il convient de féliciter la Force de l'Union européenne (EUFOR) pour la transition sans heurts réalisée à l'occasion de la relève de la Force de stabilisation (SFOR) et, plus encore, pour les efforts volontaristes et concrets qu'elle a déployés pour renforcer la sécurité et la stabilité, dès le début de son mandat. La répartition des tâches et la coopération avec le quartier général de la présence restante de l'OTAN à Sarajevo se sont avérées irréprochables, par conséquent nous ne voyons pas de raisons de modifier ce dispositif.

Deuxièmement, nous félicitons le Haut Représentant, Lord Ashdown, de la façon dont il a su obtenir des progrès tangibles tout en maintenant un équilibre délicat entre, d'une part, un emploi volontariste des pouvoirs confiés par l'Accord de Bonn et, d'autre part, la volonté d'assurer un transfert progressif des responsabilités et de l'appropriation politique à l'État de Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons la réduction progressive des effectifs du Bureau du Haut Représentant. Mais le travail n'est pas encore terminé. En envisageant des changements à apporter aux pouvoirs découlant de l'Accord de Bonn, nous devons agir de façon mesurée et prendre dûment en compte le risque de voir de nouvelles crises éclater en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, et c'est l'élément le plus important, en ce qui concerne la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le Danemark est profondément attaché au destin européen de la Bosnie-

Herzégovine. L'adhésion au programme Partenariat pour la paix de l'OTAN est à portée de main, et nous espérons que la Bosnie-Herzégovine entreprendra la tâche exigeante mais satisfaisante que représente la négociation d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. La voie à suivre est claire, tout comme le sont les conditions que le Gouvernement de Sarajevo devra remplir.

Cela s'applique particulièrement à la question de la coopération pleine et inconditionnelle avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de la part du Gouvernement national et aussi des entités. Nous nous félicitons des progrès constatés récemment, mais il en faut davantage pour parvenir à une coopération pleine et entière. Le fait que Radovan Karadzic, Ratko Mladic et d'autres personnes inculpées de crimes de guerre soient encore en fuite continue d'entacher tous les autres progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine et les efforts que la communauté internationale déploie depuis plus de 10 ans dans ce pays.

J'aimerais terminer sur une note positive. Après avoir entendu les exposés ce matin, nous sommes convaincus que la situation en Bosnie-Herzégovine est sur la bonne voie, mais pas au point qu'il faille cesser dès maintenant l'assistance internationale. Le Danemark élabore actuellement un important programme d'assistance centré sur le développement économique au niveau local, et notre appui à l'édification d'une société civile va se poursuivre. Mais je pense que nous ressentons tous la volonté résolue du Gouvernement et du peuple de Bosnie-Herzégovine d'assumer leurs responsabilités pour forger un avenir meilleur, démocratique et plus prospère. Nous nous en félicitons.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Comme d'autres délégations, la délégation philippine tient à remercier Lord Paddy Ashdown de son exposé très complet sur l'évolution de la mise en œuvre des accords de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons également de la présence ce matin du Président adjoint du Conseil des Ministres et Ministre de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine.

Les Philippines sont encouragés d'apprendre que des progrès importants ont été accomplis depuis que la communauté internationale est intervenue il y a 10 ans pour mettre fin aux effusions de sang insensées en Bosnie-Herzégovine. La Bosnie-Herzégovine a parcouru un chemin considérable depuis cette période. Nous avons aussi accueilli avec satisfaction les propos de Lord Ashdown sur la passation de pouvoirs réussie entre la Force de stabilisation (SFOR) de l'OTAN et la Force de l'Union européenne (EUFOR).

Les progrès notables réalisés dans la mise en œuvre de réformes politiques et économiques structurelles, particulièrement en ce qui concerne l'état de droit, les lois et la défense, ont ouvert la voie à un avenir prometteur pour la Bosnie-Herzégovine, qui est en passe de devenir un État pacifique et viable, en route vers l'intégration dans l'Europe.

S'agissant des réformes institutionnelles, nous estimons que la Bosnie-Herzégovine est en bonne voie pour parvenir à la paix et la stabilité, avec la création de la Chambre des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine, permettant que les personnes responsables de crimes de guerre et de crimes mafieux soient poursuivies par le biais de son propre système judiciaire. La nomination d'un premier groupe de juges et de procureurs a représenté un grand pas en avant vers la mise en œuvre de réformes de l'appareil judiciaire. À ce sujet, nous nous félicitons particulièrement de la remarque du Ministre de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine selon laquelle le pilier le plus important de toute démocratie est l'existence d'un appareil judiciaire indépendant.

La mise en place de services de police nationale pleinement opérationnels, capables de lutter contre la criminalité organisée et internationale, la corruption et le terrorisme, ainsi que la création de la Commission de restructuration de la police, sont aussi importantes. La tenue des premières élections municipales en octobre 2004 constitue une autre réalisation dans le cadre de la mise en œuvre de réformes politiques.

Nous nous félicitons de noter que des progrès ont été faits dans le cadre du programme de réforme économique de la Bosnie-Herzégovine. Le rééquilibrage réussi des budgets du Gouvernement et les progrès significatifs vers la mise en place d'un ensemble uniforme de règles fiscales applicables à l'échelle du pays représentent des étapes décisives pour faire avancer la réforme économique. La création d'un espace économique unique et l'instauration de règles du jeu équitables pour toutes les entreprises illustrent combien la Bosnie-Herzégovine est résolue à poser des bases fiscales solides permettant de disposer de ressources financières stables pour couvrir ses besoins.

Nous espérons que les mesures prises par la Bosnie-Herzégovine en vue de réformer son économie auront pris en compte les déficits financiers prévisibles dont a parlé Lord Ashdown ce matin.

Ma délégation se félicite aussi des progrès réalisés pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées. La récente signature d'un protocole d'accord entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Banque de développement du Conseil de l'Europe, en vue de mettre à disposition davantage de fonds d'appui au développement pour que des réfugiés et personnes déplacées dont la situation n'est pas réglée puissent à nouveau occuper leurs terres, constitue une autre réalisation majeure en vue de la normalisation du pays.

Il est donc malencontreux que ces réalisations soient obscurcies par l'incapacité de la Bosnie-Herzégovine à surmonter le dernier obstacle à son intégration euroatlantique, à savoir son absence de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Malgré les progrès considérables réalisés sur le front de la réforme de la défense, sa demande d'adhésion au Partenariat pour la paix de l'OTAN s'en trouve entravée. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine doivent être sérieusement déterminées à traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et continuer leurs efforts pour mener des enquêtes et ouvrir des poursuites contre d'autres crimes de guerre, afin que le pays puisse tourner la page sur ce chapitre sanglant de son histoire.

Si les mesures récentes prises par la Republika Srpska pour livrer les inculpés et le transfert récent de cinq inculpés majeurs à La Haye ne constituent pas encore une coopération pleine et entière, nous espérons que les actions prises par la Bosnie-Herzégovine ainsi que la création de la Chambre des crimes de guerre au sein de la Cour de Bosnie-Herzégovine, constituent des mesures positives qui finiront par aboutir à une pleine coopération entre la Bosnie-Herzégovine et le TPIY.

Beaucoup de progrès ont été réalisés en vue de reconstruire la Bosnie-Herzégovine, depuis qu'elle est sortie des ravages de la guerre. Ma délégation espère que le prochain rapport du Haut Représentant, qui sera présenté au mois d'août, comportera des faits nouveaux positifs concernant la coopération entre le TPIY et les autorités de la Bosnie-Herzégovine.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Mes observations seront brèves puisque nous nous rallions entièrement à la déclaration qui sera bientôt faite par l'Ambassadeur Hoscheit du Luxembourg, au nom de l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord féliciter encore une fois le Haut Représentant de son travail approfondi et exemplaire en Bosnie-Herzégovine. Comme d'habitude, son rapport est optimiste quant aux progrès réalisés par le pays, notamment dans des domaines essentiels tels que les réformes économiques et celles des forces de défense. Les résultats obtenus par Lord Ashdown ainsi que la voie qu'il est en train de tracer sont exemplaires en ce qu'ils confortent la Roumanie dans ses convictions de longue date, à savoir que les perspectives d'intégration européenne et euroatlantique sont essentielles pour une reprise durable à l'Ouest des Balkans.

Dans le même temps, ces résultats n'auraient pas pu être obtenus sans l'engagement des autorités de Bosnie-Herzégovine. Je me félicite de la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Bariša Čolak, Vice-Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la déclaration qu'il a faite.

La Roumanie espère que la Bosnie-Herzégovine progressera cette année dans ses objectifs fondamentaux, à savoir devenir membre du Partenariat pour la paix de l'OTAN et engager des négociations avec l'Union européenne sur un accord de stabilisation et d'association. La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) reste la condition essentielle pour que la Bosnie-Herzégovine progresse sur la voie de l'intégration européenne et euroatlantique. C'est la raison pour laquelle nous nous associons à ceux qui ont déjà demandé instamment aux autorités de Bosnie-Herzégovine, et notamment à celles de la Republika Srpska, de coopérer pleinement avec le TPIY. Toutes les organisations internationales dont le pays aspire à devenir membre sont très fermes et sans équivoque sur cette position et indiquent qu'il n'y aura pas de compromis en la matière. Nous prenons note des raisons d'optimisme prudent rapportées aujourd'hui à cet égard par Lord Ashdown, et nous encourageons les autorités de Bosnie-Herzégovine à poursuivre dans cette voie et faire aboutir leur coopération avec le TPIY.

Enfin, nous sommes très heureux de la « transition sans heurt » à une force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne, à laquelle la Roumanie apporte une contribution sous forme

d’effectifs et d’avions militaires. Nous nous félicitons en particulier du fait que la Force de l’Union européenne (EUFOR) ait pour mandat explicite d’apporter un appui dans la lutte contre le crime organisé, aspect important de la stabilisation de la région. En outre, l’aide de l’EUFOR aux efforts de la Mission de police de l’Union européenne dans ce domaine est d’une pertinence et d’une valeur particulières.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais m’associer aux remarques que fera bientôt le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l’Union européenne. Je voudrais également m’associer à mes autres collègues qui ont remercié Lord Ashdown de son rapport et de son compte rendu bien accueilli des progrès qui ont été réalisés en Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la détermination dont il fait preuve dans son rôle de Haut Représentant.

Si le Conseil veut bien me le pardonner, j’aimerais faire part d’une réflexion qui ne s’applique guère à la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes saisis d’une proposition relative à une commission de consolidation de la paix à la suite d’une recommandation faite lundi par le Secrétaire général. Le débat sur cette commission porte sur la question de savoir s’il s’agit d’un organisme consultatif ou décisionnel. S’il s’agit d’un organisme consultatif, comment pourrions-nous obtenir de lui une indication cohérente relative à une politique ou à l’application d’une politique?

J’aimerais suggérer que nous en avons vu un modèle ce matin : c’est ce que le Haut Représentant a fait en Bosnie, car il a réussi à rassembler différentes organisations internationales. Il a obtenu une application cohérente d’une politique – bien que celle-ci soit exécutée par divers acteurs – et la coopération d’un très grand nombre de gouvernements. Je pense que c’est un excellent exemple pour nous.

L’Union européenne et l’OTAN ont été dans tout le continent européen été un moteur de développement économique, démocratique et pacifique. Je suis entièrement d’accord avec Lord Ashdown qu’elles seront le moteur véritable du changement et du progrès en Bosnie-Herzégovine afin que ce pays puisse le plus rapidement possible passer à un processus d’association et de stabilisation avec l’Union européenne et de Partenariat pour la paix avec l’OTAN. Cela constituera un tournant fondamental qui conduira, je pense, à une accélération des progrès. Ces deux organisations, dans la manière dont elles ont assuré la transition de la Force de stabilisation (SFOR) à l’EUFOR montrent en fait qu’elles travaillent de concert au bien de la Bosnie-Herzégovine. C’est un progrès que nous saluons.

J’ai été heureux d’entendre l’exposé essentiellement positif du Ministre Čolak, mais je dois dire que ses observations sur le rôle de l’appareil judiciaire m’ont paru quelque peu surprenantes, notamment en ce qui concerne le rôle des juges internationaux qui, je le pensais, étaient présents en Bosnie-Herzégovine sur la demande des autorités de la Bosnie-Herzégovine.

Néanmoins, je suis tout à fait d’accord avec les deux déclarations qu’a faites le Ministre concernant l’appareil judiciaire. Il a dit une chose que j’avalise, reprenant directement ces mots du texte de ses observations : « Le pilier central de toute démocratie réside dans un appareil judiciaire indépendant ». Je suis tout à fait d’accord avec cette opinion, et j’estime que ses deux remarques traduisent un plein appui à leur indépendance. Deuxièmement, le Ministre a déclaré que toutes les dispositions de la Charte européenne des droits de l’homme s’appliquaient également. Je suis entièrement d’accord, là aussi. Je pense que ces deux déclarations constitueront une meilleure base pour progresser que le fait de se fier, pour citer de nouveau le Ministre, aux « pratiques usuelles » en Bosnie-Herzégovine, car ces dernières dans les Balkans ont des connotations sur lesquelles je ne souhaite franchement pas m’étendre.

Il existe néanmoins un obstacle au progrès : la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie (TPIY) n’existe toujours pas. Nous avons pour la première fois entendu des comptes rendus encourageants sur des transferts récents et sur des décisions prises en Republika Srpska. Nous nous en félicitons, car cela reflète la pression de la communauté internationale ainsi que l’intérêt bien compris de la Bosnie-Herzégovine et de ses voisins pour progresser effectivement en ce sens. Le Conseil de sécurité a énoncé très clairement à de nombreuses reprises l’obligation qui incombe à tous les États Membres de faire tout leur possible pour que les inculpés en fuite soient transférés au Tribunal de La Haye. Cela reste notre position, mais le fait que Karadzic, Mladic et Gotovina continuent d’être en liberté demeure une tache sur nos consciences. Faire en

sorte que ces inculpés soient traduits devant le Tribunal est maintenant un élément essentiel de la justice et de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine, et c'est une condition préalable à l'intégration euroatlantique.

Je crois qu'il faut dire les choses franchement : ceux qui appuient, financent et abritent Mladic et Karadzic, qu'il s'agisse de criminels, d'agents gouvernementaux ou de toute autre institution de la région, ne sont pas des patriotes. Ils nous rappellent, au cas où nous l'aurions oublié, tout ce qui a défiguré la région depuis 15 ans : ils représentent la haine nationaliste, les réseaux criminels. Ils constituent le plus grand obstacle à la réussite de ces pays. Ce sont, à mon sens, des criminels par association, à tout le moins : ils rejettent le principe de la justice internationale et refusent ainsi au quotidien à leurs compatriotes toute perspective de progrès international. C'est ce qui se passe maintenant avec tous ces refuges accordés. C'est la raison pour laquelle l'appréhension de ces inculpés, en particulier, est capitale si l'on veut que la Bosnie-Herzégovine prenne la place qui lui revient au sein de la communauté internationale, ce que nous appelons tous de nos vœux.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la convocation de cette séance publique sur la situation en Bosnie-Herzégovine et j'aimerais également adresser mes remerciements au Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Lord Paddy Ashdown, pour son exposé très complet.

Près de 10 années se sont écoulées depuis la signature de l'Accord de Dayton et les tâches prévues dans le cadre du processus de paix ont été progressivement réalisées en Bosnie-Herzégovine au cours de cette période. Mon gouvernement félicite le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine des énergiques efforts de réforme qu'il a déployés pour s'affirmer en tant qu'État pluriethnique intégré en Europe. Parmi ces réalisations, nous nous félicitons particulièrement des mesures de réforme économiques, dont la loi sur la taxe à la valeur ajoutée et la mise en place du Ministère de la défense et de l'Agence de renseignement et de sécurité au niveau de l'État. Nous nous félicitons particulièrement des efforts consentis par le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et ses collaborateurs.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire en Bosnie-Herzégovine. Il faut résoudre les problèmes restants pour que la Bosnie-Herzégovine puisse fonctionner de manière autonome. À cette fin, nous comptons sur les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine pour prendre, avec la coopération de la communauté internationale, l'initiative de nouveaux progrès au niveau des tâches les plus urgentes, comme la consolidation de l'état de droit, la poursuite de la réforme de l'économie – qui doit comprendre notamment l'amélioration des conditions d'investissement – et le renforcement des institutions de l'État.

Le Gouvernement japonais est d'avis que le règlement de la question des criminels de guerre est essentiel à l'instauration véritable de la paix en ex-Yougoslavie. Alors que nous nous rapprochons du dixième anniversaire des atrocités commises à Srebrenica, nous maintenons notre appel aux autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine pour qu'elles coopèrent pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et qu'elles extradent et défèrent toutes les personnes inculpées devant ce Tribunal.

Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance de la Chambre des crimes de guerre, qui a été mise en place pour le jugement des crimes de guerre à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine et qui devrait permettre de contribuer efficacement à la réconciliation en Bosnie-Herzégovine grâce à son processus de jugement accéléré. Le Japon a contribué à ce projet important en assurant la formation du personnel et l'équipement de la Chambre, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement.

Mon gouvernement apprend avec satisfaction que le passage du témoin de la Force de stabilisation à la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne, l'EUFOR, s'est déroulé sans heurts. Nous tenons tout particulièrement à saluer l'initiative prise d'ores et déjà par l'EUFOR contre la criminalité organisée et nous attendons avec intérêt de voir la suite de ces efforts.

Membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Japon a contribué activement au processus de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous avons annoncé une contribution de 500 millions de dollars à l'appui du relèvement et de la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et nous avons graduellement mis en œuvre cette assistance. En avril dernier, à Tokyo, le Japon a coprésidé, avec la

présidence de l'Union européenne, la Conférence ministérielle sur la consolidation de la paix et le développement économique des Balkans occidentaux. À cette conférence, nous avons fait observer que la stabilisation et le développement de la région ne pouvaient être définitifs qu'au prix d'efforts déployés au niveau régional dans les trois principaux domaines suivants : la consolidation de la paix, le développement économique et la coopération régionale. Nous fournissons un appui à cet effet, en envoyant des conseillers chargés d'aider à stimuler l'investissement et à organiser des ateliers de promotion du tourisme dans l'ouest des Balkans, entre autres mesures.

Le Japon, en coopération avec la communauté internationale, a l'intention d'honorer l'engagement qu'il a pris d'aider à rétablir la stabilité et la prospérité dans la région, au moyen de diverses activités dont le suivi de la Conférence ministérielle de Tokyo. Au cours de son entretien de ce mois avec M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres, notre Premier Ministre, M. Junichiro Koizumi, a réaffirmé l'intention du Japon de maintenir son appui aux efforts de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes fermement convaincus que la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine est indispensable à la stabilité de toute l'Europe du Sud-Est.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Lord Ashdown, du rapport et de l'exposé détaillé qu'il a présentés au Conseil de sécurité. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à mon voisin à cette table, le Vice-Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Bariša Čolak.

Nous tenons à saluer le travail considérable réalisé par le Haut Représentant au cours des trois années qu'il a passées à ce poste. Il vient de confirmer qu'il assumerait les fonctions que lui a confiées le Conseil de sécurité jusqu'à la fin de cette année. Au cours de cette période, nous convenons avec lui qu'il reste encore beaucoup à faire pour avancer sur la voie qui sépare la Bosnie-Herzégovine de l'ère de Dayton de celle de l'ère de Bruxelles. Le Haut Représentant comme M. Čolak nous en ont parlé.

À notre sens, l'Accord de Dayton reste le fondement du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Aujourd'hui, les objectifs fondamentaux qui sous-tendent la philosophie même de Dayton restent d'actualité – je veux parler essentiellement du renforcement du climat de confiance et d'une coopération constructive entre les peuples de Bosnie-Herzégovine et de la réalisation du consensus qui s'impose entre toutes les parties bosniaques pour édifier un État stable en Bosnie-Herzégovine.

Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis dans le renforcement des institutions bosniaques; Lord Ashdown en parle dans son rapport. À cet égard, il nous paraît fondamental que le Haut Représentant continue d'œuvrer avec les autorités bosniaques dans un esprit de partenariat et qu'il s'emploie à leur permettre de prendre des décisions de consensus de façon indépendante.

Par ailleurs, nous sommes fermement convaincus qu'outre les transformations à opérer en matière de gouvernance et de réorganisation de l'armée et de la police, il faut s'atteler encore davantage à l'instauration d'une véritable égalité entre tous les peuples sur tout le territoire du pays. Dans ce contexte, il faut continuer à se concentrer sur les questions relatives à l'autonomie locale et au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Les données fournies par M. Čolak dans son intervention incitent à un certain optimisme, même si, comme cela a été souligné, il reste énormément à faire dans ces domaines.

À la veille du dixième anniversaire de l'Accord de paix, la question du transfert aux autorités bosniaques de la responsabilité de la situation dans le pays en les encourageant à agir sur la base du consensus – ce qui a déjà été mentionné – reste tout à fait d'actualité. Nous pensons, dans ces circonstances, que le train de mesures coercitives mis en œuvre par le Haut Représentant devrait, dans toute la mesure du possible, rester l'exception. Il faut recourir le plus possible aux mécanismes politiques et diplomatiques dans la collaboration avec les partis bosniaques, y compris dans la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

En ce sens, j'aimerais souligner une fois de plus que la Russie, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, garant de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine et membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, a une position claire et sans équivoque : toutes les personnes responsables de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine doivent être traduites en justice. Notre pays continuera de coopérer avec le TPIY, notamment

pour ce qui est des vérifications et des enquêtes effectuées à la demande de celui-ci, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au statut du Tribunal.

Nous notons avec satisfaction que les États de la région des Balkans participent de plus en plus activement à la solution des problèmes qui leur sont communs. Nous nous félicitons de la réunion qui a eu lieu à Sarajevo en janvier et qui a réuni des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie-et-Monténégro et de la Croatie, ainsi que de la déclaration adoptée à l'issue de cette réunion sur le retour des réfugiés et la restauration des droits de propriété. Ce qui est de la plus haute importance à présent, c'est de veiller à ce que les accords conclus à Sarajevo soient appliqués. Les présences internationales doivent également à cet égard jouer un rôle positif et encourageant.

Enfin, il y a une question distincte : celle du maintien de la sécurité. Quand nous parlons de la nécessité d'un juste équilibre des efforts internationaux concernant les modalités relatives à la Bosnie-Herzégovine, nous pensons avant tout au lien qui existe entre les différents foyers de tension dans les Balkans. Le succès futur des processus en cours en Bosnie-Herzégovine dépend, à notre avis, dans une large mesure, de l'évolution de la situation dans la région des Balkans.

M. Duclos (France) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord à mon tour de remercier Lord Ashdown et aussi de saluer la présence du Ministre de la sécurité de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Čolak. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt la présentation de l'un et de l'autre.

Je m'associe par avance à l'intervention que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent du Luxembourg au titre de la présidence de l'Union européenne. Je voudrais peut-être compléter son propos par trois brèves remarques.

En premier lieu, je crois que nous avons des motifs de nous féliciter des progrès remarquables réalisés en Bosnie-Herzégovine. Je citerais notamment les réformes économiques avec l'appui de l'Union européenne, notamment la mise en place de la taxe à la valeur ajoutée (TVA); je citerais le système judiciaire, y compris la Cour chargée de juger les crimes de guerre; je citerais enfin la réforme de la défense.

Je voudrais, à cet égard, à nouveau marquer notre reconnaissance à Lord Ashdown pour l'action qu'il mène en notre nom dans ce pays et lui réaffirmer le soutien de la France. Nous soutenons son objectif qui est de passer de l'ère de Dayton à l'ère de Bruxelles, c'est-à-dire à la pleine normalisation de ce pays. Le Haut Représentant, qui est aussi Représentant spécial de l'Union européenne, appuie avec détermination les autorités bosniaques dans l'établissement progressif d'un État central structuré et à terme fonctionnel. Les progrès dans ce sens renforcent les chances de la Bosnie-Herzégovine de commencer à négocier un accord d'association et de stabilisation avec l'Union européenne. Nous ne pouvons qu'encourager cette évolution.

En second lieu, je voudrais réaffirmer à nouveau que nous sommes très attachés à la coopération de toutes les autorités du pays avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous notons, et nous nous réjouissons, que des résultats concrets commencent à être enregistrés. Là aussi d'ailleurs, l'action de Lord Ashdown et les pressions de la Communauté internationale sont déterminantes. Une évolution positive est en cours; il faut qu'elle se poursuive.

En troisième lieu, nous souhaitons que la responsabilisation des dirigeants de Bosnie-Herzégovine continue de se renforcer. L'action internationale doit bien venir en complémentarité, et de moins en moins en substitution, des décisions qui incombent aux responsables locaux. Une relation commence à s'instaurer entre ces dirigeants locaux et les instances européennes. Nous sommes confiants que cette relation permettra de renforcer la responsabilisation des dirigeants de Bosnie-Herzégovine.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais à mon tour remercier le Ministre de la sécurité de Bosnie-Herzégovine, M. Čolak, de son intervention. Je voudrais également remercier le Haut Représentant, Lord Paddy Ashdown, de son rapport ainsi que des efforts qu'il déploie dans sa mission de suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Il est incontestable que la Bosnie-Herzégovine, qui poursuit depuis une décennie son entreprise de stabilisation et de normalisation, à la faveur de la mobilisation de la communauté internationale, est en

passe de tourner l'une des pages les plus tristes de l'histoire de la région des Balkans. Le rapport que nous venons d'entendre témoigne des progrès notables enregistrés tant au niveau du renforcement du cadre institutionnel et administratif qu'à celui de la promotion de l'état de droit et des réformes économiques.

Les changements en profondeur apportés par les autorités de Bosnie-Herzégovine dans divers domaines de la vie publique constituent, sans nul doute, des avancées significatives dans l'édification d'un État stable et pacifique et rapprochent encore davantage la Bosnie-Herzégovine des standards fixés pour le lancement des négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association ainsi que pour participer au programme Partenariat pour la paix de l'Alliance atlantique. Nous considérons, à cet égard, que le renforcement du cadre juridique par la création de nouveaux organes compétents et l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du système judiciaire, sont autant de résultats positifs concourant à la consolidation de l'état de droit et à la lutte contre les menaces du grand banditisme, de la criminalité organisée et du terrorisme.

Ma délégation se félicite, par ailleurs, des progrès sensibles accomplis dans le processus de réunification de la ville de Mostar, qui symbolise, à plus d'un titre, les valeurs de tolérance et de cohabitation pacifique, qui doivent être ancrées dans la région.

Nous nous félicitons également des succès enregistrés par les autorités de la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de l'annexe VII de l'Accord de paix et le retour, à ce titre, d'un million de réfugiés et de personnes déplacées. Ces progrès notables ne doivent pas, cependant, occulter les insuffisances en matière de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et d'arrestation des personnes inculpées de crimes de guerre. La traduction des auteurs de crime de guerre devant ce Tribunal participe, de notre point de vue, à la promotion de la réconciliation et de l'entente entre tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine et à l'instauration d'une société tolérante et multiethnique.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans rendre hommage au travail accompli par la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine dont la mission a pris fin en décembre dernier et nous saluons sa relève ordonnée par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR).

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier Lors Ashdown et le Ministre Čolak pour les exposés qu'ils ont présentés au Conseil.

Nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation en Bosnie-Herzégovine. La création de la Chambre des crimes de guerre est un progrès notable sur la voie du renforcement de l'état de droit. Le retour du millionième réfugié et l'application presque achevée des lois foncières sont des jalons historiques dans l'application des Accords de paix de Dayton. Les progrès réalisés vers la mise en place d'une administration unique de la fiscalité indirecte et l'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée dans l'ensemble du pays présentent des avantages économiques importants. Les nouveaux progrès réalisés dans la réforme de la défense font que la Bosnie-Herzégovine se rapproche de l'adhésion au Partenariat pour la paix de l'OTAN. Et surtout, dans tous ces domaines, l'État et les gouvernements des entités assument des responsabilités et un contrôle accrus, ce qui permet à la communauté internationale de réduire son rôle.

Depuis 10 ans que la guerre a pris fin, le peuple de Bosnie-Herzégovine a beaucoup fait, plus que ce que la plupart d'entre nous aurions osé prédire en 1995. Peu de personnes toutefois auraient imaginé, il a 10 ans de cela, que tant d'années après la guerre, les obligations envers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ne seraient pas encore honorées.

Il faut se féliciter des premières mesures prises par la Republika Srpska en vue de coopérer. La remise volontaire d'inculpés provenant de la Republika Srpska marque la première fois que les autorités ont coopéré pour traduire en justice des personnes inculpées par le TPIY. Mais il y a encore beaucoup à faire. Comme le demandent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, toutes les personnes inculpées par le TPIY doivent être arrêtées et déférées au Tribunal de La Haye, en particulier Radovan Karadzic, Ratko Mladic et Ante Gotovina.

Près de 10 ans après la fin de la guerre, le moment est venu de régler cette question et de reléguer ces événements dans le passé. L'ancien Secrétaire

d'État américain John Foster Dulles disait que « la mesure du succès n'est pas d'avoir un problème difficile à résoudre, mais de voir s'il s'agit du même problème que l'on avait l'année précédente ». La Bosnie-Herzégovine se heurte à ce problème année après année. Ce n'est pas un problème qui prélèvera disparaître, mais un problème qui exigera un tribut de plus en plus lourd tant qu'il ne sera pas résolu.

Nous félicitons le Haut Représentant des mesures qu'il a prises pour identifier et sanctionner les individus et les organisations qui appuient les criminels de guerre. Les dirigeants politiques de la Republika Srpska, comme ceux de toute la région, doivent prendre des mesures pour arrêter les personnes inculpées de crimes de guerre. Ce ne devrait pas être au Haut Représentant d'imposer que des mesures soient prises, mais si les dirigeants de la Republika Srpska ne prennent pas de mesures suffisantes, et à la lumière des effets préjudiciables de cette inaction sur les citoyens ordinaires, il n'a guère d'autre choix.

Un travail ardu et des décisions difficiles ont permis à la Bosnie-Herzégovine de se rapprocher de la réalisation de son double objectif d'adhésion au Partenariat pour la paix et à l'Union européenne. Ce n'est cependant qu'en respectant les obligations envers le TPIY, y compris l'arrestation de Radovan Karadzic et d'autres fugitifs, que ces objectifs seront atteints. Nous nous félicitons des mesures prises par les dirigeants de la Republika Srpska pour s'acquitter de leurs obligations envers le TPIY et nous les encourageons à achever cette tâche.

Je voudrais également féliciter l'OTAN et l'Union européenne de la passation de pouvoir réussie de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR) à la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne (EUFOR), en décembre dernier. Il faut se féliciter également de ce transfert réussi, du fonctionnement efficace actuel de l'EUFOR et de la mise en place du nouveau quartier général de l'OTAN à Sarajevo.

Enfin, en juin 2004, le Conseil de sécurité a publié une déclaration présidentielle (S/PRST/2004/22) demandant à toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine de veiller à ce que les décisions prises par le Groupe international de police de la Mission des Nations Unies au cours de son mandat en Bosnie-Herzégovine en matière de certification des fonctionnaires de police soient pleinement et effectivement appliquées. À ce jour, une telle mesure n'a pas encore été prise. Nous demandons également aux autorités compétentes d'achever cette tâche et nous espérons qu'elles le feront.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Nous aussi, nous remercions le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Lord Ashdown, pour le rapport qu'il nous a fait parvenir par l'entremise du Secrétaire général (S/2005/156), ainsi que pour l'exposé que nous avons entendu ce matin. Ma délégation se félicite également de la présence parmi nous de M. Bariša Čolak, Vice-Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

La Grèce souscrit à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Le dixième anniversaire de la fin de la guerre approche. La Bosnie-Herzégovine connaît désormais une autre époque. Son avenir euroatlantique récompensera ses efforts des dernières années. Le lancement de l'opération Althea, conduite jusqu'à présent avec succès, symbolise cette ère nouvelle.

La Grèce se félicite des progrès continus réalisés par la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la réforme. Il ne faut ni sous-estimer l'importance des accomplissements réalisés à ce jour, ni les considérer comme allant de soi. Un nouvel État est en train de naître et, dans certains domaines, à partir de rien. Le pays est sur le point d'atteindre cet objectif. Il est impératif de se concentrer sur les domaines où davantage de progrès et de nouveaux efforts s'imposent.

Un respect et une coopération pleins et entier avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) sont une condition préalable à l'adhésion à l'Europe. Les remises récentes de personnes inculpées constituent un signe encourageant dont nous devons nous féliciter. Il faut continuer sur cette voie.

L'établissement et le fonctionnement de la Chambre des crimes de guerre sont d'autres signes encourageants de la maturité politique et du renforcement des capacités de la Bosnie-Herzégovine de faire respecter la primauté du droit.

Les nouvelles relatives aux réformes économiques sont très positives. Les progrès réalisés

vers la création d'une zone économique unique vont bon train et l'on ne saurait trop souligner leurs répercussions sur la vie quotidienne de la population de la Bosnie-Herzégovine.

La réforme du secteur de la sécurité et la restructuration de la police restent des facteurs clefs, des éléments manquants qui seraient essentiels au tableau général des progrès. L'adoption de nouvelles lois sur les fonctionnaires de police, sur un nouveau système d'immigration et sur un Service frontalier de l'État, et les autres progrès réalisés au niveau des structures sont des faits nouveaux positifs. Néanmoins, la mise en œuvre sera le critère en fonction duquel un jugement sera portée et les résultats seront mesurés.

Le retour du millionième réfugié doit à juste titre être considéré comme un point critique du processus de retour depuis les Accords de paix de Dayton-Paris. La signature d'un mémorandum d'accord historique entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe pour fournir des logements permanents aux personnes déplacées doit également être accueilli avec la plus grande satisfaction.

Aujourd'hui, les perspectives dont on nous a fait part sont encourageantes. La Bosnie-Herzégovine est sur la bonne voie; elle est sur le point d'atteindre le but de son voyage. Nous encourageons les autorités et le peuple de Bosnie-Herzégovine à trouver la force et la volonté de finir la dernière étape de leur parcours.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : De même que les autres délégations, ma délégation tient à féliciter M. Bariša Čolak, Ministre de la sécurité, de son intervention, ainsi que Lord Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour le rapport complet (S/2005/156, annexe) qu'il vient de nous présenter sur la situation qui règne dans ce pays, conformément aux dispositions de l'Accord de paix et aux Conclusions de la Conférence de Londres sur la mise en œuvre de la paix.

Sur ce point, nous voudrions souligner les grandes avancées qui ont été réalisées afin de faire de la Bosnie-Herzégovine un État viable et pacifique, engagé sur la voie de l'intégration euroatlantique. Comme le rapport l'indique, les autorités ont progressé dans l'application des conditions législatives requises pour l'admission au sein du Partenariat pour la paix de l'OTAN, tandis que d'importants changements structurels ont été mis en branle dans le domaine de la prévention du crime, au sein de l'appareil judiciaire et des systèmes douanier et fiscal ainsi que vers la création d'un espace économique unique et dans le marché de l'énergie.

Par ailleurs, nous nous félicitons du rapatriement d'un premier million de réfugiés, jalon important du processus des retours depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton-Paris. Nous pensons qu'un grand pas en direction de l'unification de la ville de Mostar a été réalisé avec l'inauguration du vieux pont, qui permet à la ville de retrouver son aspect d'avant-guerre.

Nous voudrions rappeler qu'à la dernière séance du Conseil consacrée à cette question, le Haut Représentant s'était dit particulièrement préoccupé par la mauvaise situation économique et le risque de sa détérioration. Heureusement que cela ne s'est pas produit, car la stabilité du pays en aurait pâti. Nous soulignons donc une fois de plus les progrès notables accomplis dans l'exécution des différents volets du programme de réforme de l'économie, présenté au Conseil de mise en œuvre de la paix, surtout en ce qui concerne l'application d'un ensemble uniforme de règles fiscales à l'échelle du pays, le rééquilibrage du budget de l'État et les mesures nécessaires pour donner des chances égales à toutes les entreprises, notamment.

Près de 10 ans après le début de la mise en application de l'Accord de Dayton-Paris, ces mesures montrent que l'on est dans la bonne direction, et nous pensons que l'opération Althea marque le début d'une nouvelle phase du relèvement du pays. Comme indiqué dans le rapport, on passe de la période de Dayton à celle de Bruxelles.

Cependant, force est de signaler que, malgré tous ces progrès, y compris ceux enregistrés dans le domaine de la défense avec le contrôle de l'État sur les forces armées et le respect de la quasi-totalité des critères de l'OTAN, cette organisation s'est opposée à l'admission de la Bosnie-Herzégovine au programme Partenariat pour la paix, en raison d'un manque de coopération totale de sa part avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

L'Argentine prône le respect rigoureux des Accords de Dayton et l'application effective de ses dispositions. À cet égard, il est selon nous primordial de mettre l'accent sur la nécessité d'encourager la coopération avec le Tribunal pénal international pour

l’ex-Yougoslavie, laquelle représente l’un des moyens de consolider la justice et l’état de droit dans les sociétés qui, à l’exemple de la Bosnie-Herzégovine, ont connu un conflit. Convaincus que la justice est une condition impérative de la stabilité et de la paix, nous prions instamment les autorités, en particulier celles de la Serbie-et-Monténégro et de la Republika Srpska, ainsi que l’ensemble des États de prêter leur concours, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, aux activités du Tribunal et de concourir à l’exécution de ses missions afin d’obtenir la comparution des inculpés qui n’ont pas encore été traduits en justice.

Nous sommes fermement convaincus que ce n’est qu’en luttant conjointement contre l’impunité et contre les graves violations des droits de l’homme et du droit international humanitaire que l’on favorisera l’essor des institutions judiciaires et la réconciliation tant nécessaires pour parvenir à une société juste et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais faire à présent une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Je m’associe aux orateurs précédents en remerciant à mon tour le Haut Représentant Lord Ashdown de son précieux compte rendu sur l’évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. En outre, je souhaite la bienvenue au Ministre Bariša Čolak.

Bien des choses sont encourageantes en Bosnie-Herzégovine. Les autorités font preuve d’une volonté croissante de progresser. Les réformes structurelles, administratives et législatives se poursuivent. Les critères de l’OTAN sont pour la plupart remplis et l’ouverture des négociations avec l’Union européenne est en vue. La responsabilité du processus est progressivement prise en charge par les autorités bosniaques, ce qui témoigne du succès des efforts déployés par la communauté internationale. La ville de Mostar, ravagée il y a peu par les dissensions interethniques, constitue à présent un exemple d’intégration réussie de différentes communautés qui apprennent progressivement à vivre ensemble. Par ailleurs, le Haut Représentant et son bureau prodiguent des conseils avisés dans le domaine des réformes.

En revanche, la coopération avec le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie demeure un problème épineux, en dépit de signes positifs comme la remise de certains inculpés. Il est primordial d’inciter la Bosnie-Herzégovine, et en particulier les autorités de la Republika Srpska, à resserrer davantage leur coopération avec le Tribunal. Sinon, le pays ne pourra atteindre certains de ses buts essentiels, comme l’admission dans le programme Partenariat pour la paix de l’OTAN et l’ouverture des négociations sur un accord de stabilisation et d’association avec l’Union européenne.

Le rééquilibrage du budget de l’État, la promulgation d’une législation sur les taxes et les achats de l’administration publique ainsi que d’autres initiatives majeures ont donné une impulsion à la réforme économique qui s’impose. Des progrès sont constatés sur la voie de l’économie de marché, laquelle permettra d’attirer les investissements étrangers. La relève de la Force de stabilisation par la Force de maintien de la paix de l’Union européenne s’est effectuée sans problème en décembre, marquant ainsi le début de la transition entre la période de Dayton et celle de Bruxelles. Le fait que l’Union européenne envisage déjà de réduire l’effectif de sa Force à compter de juin montre, selon nous, que la stabilité a atteint un niveau assez élevé.

Nous constatons avec satisfaction que, de l’avis du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la situation s’est améliorée de façon notable en ce qui concerne les retours et que le processus continue sur sa lancée. Le fait que les Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie-et-Monténégro prévoient de regrouper leur plan d’action afin de régler la question des réfugiés en 2006 au plus tard est une bonne chose. À cet égard, nous demandons une nouvelle fois à la Republika Srpska de faire davantage pour harmoniser sa législation avec celle de l’État en la matière.

L’engagement international continue de porter ses fruits en Bosnie-Herzégovine. Les étapes restantes, malgré le caractère difficile de certaines, doivent être abordées conformément à l’engagement pris d’aboutir à un pays pacifique et pleinement multiethnique, engagé sur la voie de la prospérité économique et de la coexistence harmonieuse avec ses voisins.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

L’orateur suivant est le représentant du Luxembourg. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hoscheit (Luxembourg) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion la Turquie et la Croatie, pays candidats, ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

Alors que le dixième anniversaire de la fin de la guerre et du début de la mise en œuvre de l'Accord-cadre général de Dayton approche, la Bosnie-Herzégovine peut être fière des progrès qu'elle a accomplis et qui sont exposés dans le rapport du Haut Représentant.

Depuis la dernière fois que le Conseil s'est penché sur la situation en Bosnie-Herzégovine en novembre 2004, la mission EUFOR de l'Union européenne (Althea) a pris la relève de la SFOR, assurant une transition en douceur, reconnue comme telle par la communauté internationale. Cette force compte actuellement quelque 6 500 hommes originaires de 22 États membres de l'Union européenne et de 11 pays tiers. Cette nouvelle opération militaire de l'Union européenne renforce l'approche globale de l'Union européenne à l'égard de la Bosnie-Herzégovine et vient appuyer les progrès que celle-ci réalise grâce à ses propres efforts sur la voie de l'intégration à l'Union européenne, dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

En synergie avec d'autres acteurs de l'Union européenne présents sur le terrain, l'EUFOR contribue à l'engagement global de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine en appuyant les programmes d'aide et les missions de police et d'observation qu'elle mène actuellement. Dans le cadre d'une première opération de grande envergure, l'EUFOR a aidé les autorités locales à inspecter toutes les installations militaires souterraines dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, y compris certaines installations soupçonnées d'être utilisées par des fugitifs inculpés de crimes de guerre, et à apposer les scellés sur celles qui n'étaient pas nécessaires à des fins civiles ou militaires officielles. L'EUFOR apporte son soutien à la Mission de police de l'Union européenne (EUPM) ainsi qu'au Bureau d'assistance douanière et fiscale (CFAO) dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la criminalité organisée. Les collectes d'armes ont également été particulièrement fructueuses et ont permis de recueillir un grand nombre d'armes et de munitions. Dans les mois à venir, l'EUFOR continuera d'aider les autorités locales à améliorer leurs aptitudes et leurs capacités dans ces domaines.

L'Union européenne se félicite du vingt-septième rapport établi par le Haut Représentant en application de la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité et reconnaît les progrès non négligeables déjà accomplis en ce qui concerne les 16 priorités en matière de réforme définies dans l'étude de faisabilité de la Commission européenne, en particulier pour ce qui est des exigences législatives. La mise en œuvre et le contrôle de l'application de la législation adoptée constituent une prochaine étape importante. Malgré ces faits encourageants, la Commission européenne n'a pas encore été en mesure de déclarer que des « progrès significatifs » ont été réalisés pour l'ensemble des 16 domaines prioritaires : des obstacles importants doivent encore être surmontés pour que la Bosnie-Herzégovine puisse avancer vers la phase suivante de ses relations avec l'Union européenne.

Je tiens aujourd'hui à mettre plus particulièrement en évidence deux domaines : la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et la restructuration des forces de police. Une coopération sans restriction avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en particulier de la part de la Republika Srpska, demeure une exigence essentielle pour les progrès de la Bosnie-Herzégovine vers l'Union européenne, progrès auxquels cette dernière reste attachée. L'Union européenne se félicite que le nombre de redditions volontaires et de transfèrements d'inculpés de la Bosnie-Herzégovine vers le Tribunal, à La Haye, se soit accru récemment. La poursuite de cette tendance devrait aboutir à ce que tous les inculpés qui continuent à échapper à la justice internationale soient déférés devant le Tribunal. L'Union européenne note avec intérêt qu'une campagne publique vantant les mérites d'une coopération accrue avec le Tribunal a été lancée en Republika Srpska ce 15 mars.

Un autre domaine dans lequel il sera indispensable que la Bosnie-Herzégovine réalise des progrès significatifs si elle veut se rapprocher davantage de l'Union européenne est celui de la restructuration des forces de police. L'Union européenne accueille avec satisfaction les travaux menés récemment par la Commission de restructuration de la police, auxquels la Mission de police de l'Union européenne a été pleinement associée, et elle encourage les autorités de la Bosnie-Herzégovine à tirer parti des

conclusions formulées dans le rapport de cette Commission et par le Haut Représentant concernant les compétences du nouveau service de police de la Bosnie-Herzégovine au niveau de l'État et de ses structures territoriales. Une force de police moderne et efficace, financièrement stable et bien équipée est un élément essentiel de la lutte contre la criminalité organisée. Pour aider le pays à atteindre cet objectif, la mission de police de l'Union européenne a fourni des conseils dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle législation relative aux contrôles aux frontières, à l'appui de la nouvelle Agence d'investigation et de protection de l'État. Au niveau local, la Mission de police de l'Union européenne apporte une assistance au renforcement des capacités en vue d'aider la police locale à assurer sa viabilité financière.

En tant que candidat potentiel, la Bosnie-Herzégovine bénéficie d'une relation privilégiée avec l'Union européenne. Ces 10 dernières années, nous avons résolument soutenu la population de la Bosnie-Herzégovine, en fournissant des ressources financières, militaires et humaines importantes. Aujourd'hui, l'Union européenne est plus que jamais engagée dans une entreprise de grande ampleur en vue de permettre au peuple et aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de prendre en main leur destin et d'occuper, grâce à leurs propres efforts, la place qui est la leur en Europe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Lord Ashdown pour qu'il réponde aux observations formulées au cours de la séance d'aujourd'hui.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : Je sais que le temps presse et que le Conseil doit ensuite tenir des consultations d'une extrême importance; mes réponses seront donc brèves dans la plupart des cas.

Tout d'abord, je souhaiterais faire des observations sur la remarque du Ministre Čolak à propos du retour des réfugiés. Le retour des réfugiés est à présent une question qui ne relève plus de la communauté internationale et qui a été entièrement confiée aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Bien sûr, le processus des retours n'est pas encore achevé, mais c'est un miracle qu'un million de personnes soient rentrées dans leurs foyers en Bosnie-Herzégovine. D'autres personnes doivent encore rentrer; je le concède. Le Ministre Čolak fait mention des 10 000 Croates qui ne sont pas encore rentrés à Banja Luka. Combien d'entre eux souhaitent rentrer? Peut-être sont-ils maintenant installés dans d'autres pays. Bien entendu, c'est une conjecture, mais le Conseil n'aurait pas une image claire, je pense, s'il ne reconnaissait pas également qu'il y aurait, certains disent, 25 000 Serbes à Banja Luka qui ont dû quitter la Croatie du fait de l'Opération « Tempête » et qui n'ont pas encore pu regagner leurs foyers en Croatie. Nous devons examiner la question sous plusieurs angles, pas une seule perspective, et nous devons reconnaître qu'il s'agit d'un problème régional. De tous les pays de la région, la Bosnie-Herzégovine est le pays de la région des Balkans qui a accompli le plus de progrès en matière de retour des réfugiés.

Je suis très sensible à l'appui qui a été exprimé par les autres participants. Je vais peut-être faire une ou deux observations très brèves et ensuite je devrai parler d'un sujet plus sérieux. Je regrette d'avoir peut-être à terminer sur une note plutôt amère.

Tout d'abord, le représentant du Danemark a évoqué les pouvoirs de Bonn et la nécessité d'envisager la poursuite de leur utilisation ou l'érosion progressive de leur utilisation d'une manière contrôlée. Je suis absolument d'accord avec lui sur ce point. Je souhaiterais attirer l'attention du Conseil sur le fait que, lorsque l'accord de stabilisation et d'association sera en place, environ 90 % du territoire sur lequel le Haut Représentant utilise les pouvoirs de Bonn seront interdits à son intervention. Nous ne serons plus en mesure d'utiliser les pouvoirs de Bonn sur ce territoire, car il s'agit d'un territoire pour lequel la Bosnie-Herzégovine doit négocier avec l'Europe en tant qu'État souverain. Donc, de toute façon, les pouvoirs de Bonn vont être considérablement réduits une fois que nous aurons atteint ce stade.

Le représentant de la Fédération de Russie a appelé à une réduction dans l'utilisation des pouvoirs de Bonn. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Leur utilisation a diminué et je m'attends à ce que cette tendance se poursuive. Voilà quelques chiffres et modes d'utilisation des pouvoirs de Bonn pour l'imposition de lois. Au cours de ma première année, j'ai eu recours aux pouvoirs de Bonn 70 fois, y compris en 36 occasions qui m'ont été léguées par mon prédécesseur. Au cours de ma deuxième année, je les ai utilisés moins de 30 fois; l'année dernière, deux fois; et cette année, jusqu'à présent, une seule fois. J'espère pouvoir achever l'année sans avoir à recourir à nouveau à ces pouvoirs pour l'imposition de lois. Leur utilisation doit continuer à diminuer de la sorte.

À ce stade, j'aimerais rendre un hommage tout particulier au Japon pour l'appui indéfectible qu'il a fourni; c'est sans aucun doute la nation qui est le plus étroitement engagée, mais dont l'intérêt tant territorial que géographique dans les Balkans est le plus faible et, pourtant, son appui au cours de ces neuf dernières années a été sans faille et d'une immense aide. Le représentant du Japon a identifié avec raison le besoin d'une réforme économique, facteur qui a également été évoqué par d'autres orateurs. Il faut insister sur cela; l'ère de l'aide à la Bosnie-Herzégovine se termine, celle où il faut attirer les investissements étrangers débute. Cela signifie qu'il faut poursuivre le processus de réforme économique.

Je suis reconnaissant au représentant de la France de ses remarques à propos du fait que la pression exercée autour des questions relatives au TPIY a porté ses fruits. À mon avis, nous devons maintenant être prêts à modifier cette approche, à la lumière des succès dont j'ai parlé précédemment. Mais il me semble que le fait de garder en réserve l'option d'imposer des sanctions jusqu'à ce que ce processus ait été mené à son terme constitue un élément important de la stratégie d'avenir de la Bosnie-Herzégovine et de la communauté internationale.

Sur ce point, permettez-toi d'exprimer mon accord complet avec les propos du représentant des États-Unis. Nous sommes actuellement à mi-chemin d'un processus. Celui-ci est bien lancé, mais il ne pourra s'achever que lorsque Karadzic et Mladic seront à La Haye. Il est extrêmement important que la Republika Srpska et la Serbie-et-Monténégro se rendent compte que nous n'allons pas nous laisser séduire à un prix moindre que l'achèvement de cette tâche, ce qui signifie notamment garantir que les criminels de guerre du plus haut rang – au premier chef Karadzic et Mladic – se retrouvent à leur juste place, c'est-à-dire en train de répondre de leurs crimes devant le Tribunal de La Haye.

J'ai malheureusement peur de devoir terminer sur une note plutôt aigre. Cela m'attriste d'y être contraint, parce que les observations présentées dans la salle du Conseil ont été extrêmement encourageantes pour la Bosnie-Herzégovine et parce que je pense que la Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès réels et même remarquables. En ce sens, je dirais que les vrais héros ne sont pas les acteurs de la communauté internationale, mais les citoyens ordinaires de la Bosnie-Herzégovine. Je me félicite de ce que cela ait été reconnu.

Mais, comme l'a fait le représentant du Royaume-Uni, je dois exprimer mon étonnement devant les remarques formulées par M. Čolak sur la question des juges. Ces remarques ne peuvent que saper la confiance en l'indépendance de l'appareil judiciaire en Bosnie-Herzégovine. Il existe un principe fondamental, établi au sein de l'Union européenne et dans la plupart des démocraties, qui est que les politiciens ne s'immiscent pas dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Lorsqu'un Ministre de la sécurité agit de la sorte, cela me semble assez grave.

Nous disposons en Bosnie-Herzégovine d'un organe indépendant, le Haut Conseil de la magistrature. Il est indépendant de la classe politique et indépendant du Haut Représentant. C'est cet organisme qui régit l'action des Tribunaux et, si des critiques doivent être formulées, c'est cet organe qui doit les formuler. C'est une institution nationale, c'est une institution autonome, et je regrette profondément de devoir signaler au Conseil que M. Čolak a soumis ses critiques du Tribunal sans avoir au préalable pris la peine de signifier ces critiques au Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, comme le représentant du Royaume-Uni l'a clairement signalé, M. Čolak a jugé convenable de critiquer le nombre de juges internationaux en Bosnie-Herzégovine, ainsi que leurs actions. Les juges internationaux qui sont en Bosnie-Herzégovine pour aider les tribunaux de Bosnie-Herzégovine ne sont pas là à notre demande; ils sont là à la demande des autorités de Bosnie-Herzégovine – et plus précisément, si je puis me permettre de le dire, à la demande spécifique du Gouvernement dont M. Čolak est membre.

Mais, dernier point, – et je regrette encore plus de devoir signaler cela – au moment où M. Čolak critique ce Tribunal, l'un de ses propres amis et un membre du parti dont il est le Président – à savoir la personnalité croate élue à la présidence de la Bosnie-Herzégovine – est inculpé par ce même Tribunal pour corruption de haut niveau, subornation et association de malfaiteurs. Alors, je laisse aux membres du Conseil le soin de décider s'il était judicieux de porter cette question devant le Conseil au vu des circonstances que je viens de décrire.

Ce dont je suis certain, c'est que ces remarques occuperont une place importante dans la presse de demain en Bosnie-Herzégovine. Je suis contraint de dire que le fait d'avoir fait ces remarques au sein du Conseil, d'avoir critiqué le Tribunal dans de pareilles circonstances, en ayant un lien direct avec une personne actuellement inculpée par ce Tribunal, n'est pas une action judicieuse pour un Ministre de la sécurité. Cela portera atteinte à la réputation internationale de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État attaché au principe selon lequel les politiciens ne doivent pas s'immiscer dans l'action des tribunaux et cela ne servira pas la cause de l'indépendance de l'appareil judiciaire, où M. Čolak lui-même a reconnu un principe qui doit être respecté.

Je suis véritablement désolé de devoir terminer ce rapport très optimiste sur une note pénible, mais il m'a semblé important que le Conseil comprenne certains des faits qui sous-tendent cette intervention-là.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Lord Ashdown de ses remarques.

Je donne la parole au Ministre de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine, qui a souhaité faire une nouvelle déclaration.

M. Čolak (*parle bosniaque; interprétation en anglais fournie par la délégation*) : Je serai très bref. Je tiens à remercier tous les orateurs qui ont exprimé leur appui et leur conviction, sur la base du rapport du Haut Représentant et de mon rapport, que la Bosnie-Herzégovine a fait des pas importants sur le chemin de l'intégration en Europe et dans la sphère euroatlantique.

Nous avons encore, j'en conviens, deux importantes obligations à remplir : la pleine et entière coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et la restructuration de la police de Bosnie-Herzégovine. Ces tâches doivent être accomplies en totalité, parce qu'elles sont capitales pour notre processus d'intégration dans les structures européennes et euroatlantiques.

Je tiens à préciser que, lorsque j'ai signalé le problème du processus des retours, qui n'a pas été réglé, je n'ai pas dit que 10 000 Croates n'étaient pas encore revenus dans la zone en question; j'ai dit que 10 000 Croates avaient quitté cette zone depuis 1999, au cours des cinq dernières années. Je crois que des problèmes semblables existent ailleurs, mais j'ai choisi de souligner celui-ci en tant qu'exemple parmi les plus frappants.

Lorsque j'ai parlé du Tribunal de Bosnie-Herzégovine, mon intention n'était pas d'affirmer quoi que ce soit de contraire à la vérité, et je ne l'ai pas fait. Mon objectif est de garantir que mon pays – ma patrie – met en place l'état de droit et adopte des normes européennes, et je suis convaincu que cela va se produire.

Je n'ai aucune autre intention que d'affirmer des faits réels. Mon objectif – et, je le crois, celui du Haut Représentant – est la mise en place d'un appareil judiciaire indépendant et de l'état de droit. Je suis convaincu que la Bosnie-Herzégovine va bientôt atteindre ce but.

Le Président : Je remercie le Ministre de la sécurité de la Bosnie-Herzégovine de ses remarques.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.